



Rozérieulles, 3 juillet 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMITÉ DE BASSIN

Vendredi 29 juin 2018

Arbitrages gouvernementaux sur le devenir de la politique de l'eau, le Comité de bassin Rhin-Meuse formule des propositions concrètes

Depuis 8 mois, l'actualité nationale est dense et riche en ce qui concerne les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité. Les membres du Comité de bassin Rhin-Meuse en ont largement débattu. Ils ont plus particulièrement décrypté et mesuré les implications des propositions du récent rapport d'inspection sur l'avenir des opérateurs de l'eau et de la biodiversité, et apporté leur contribution à la prochaine tenue des Assises de l'eau.

Le rapport d'inspection porté conjointement par le conseil général de l'environnement et du développement durable et l'inspection générale des finances propose à moyen terme une évolution historique du champ d'action des agences de l'eau (recentré sur le grand cycle de l'eau), et une refonte en profondeur des redevances, avec des conséquences sur les capacités d'intervention des agences de l'eau.

Ne niant pas la nécessité d'évolutions mais réaffirmant l'ambition de porter une politique construite autour des solutions d'avenir en réponse au dérèglement climatique, les membres du Comité de bassin se sont montrés inquiets quant aux conséquences des décisions à venir sur le plafond de redevances du 11^{ème} programme, en soulignant parfois le caractère contradictoire de certaines injonctions.

C'est pourquoi, ils ont fait valoir à la Commissaire du Gouvernement, ainsi qu'au Préfet Coordonnateur présents, plusieurs points d'attention, voire d'alerte :

- les objectifs environnementaux pour lesquels la France doit rendre des comptes à l'Europe ne pourront être atteints avec des capacités financières amoindries ;
- la modification trop fréquente des règles du jeu et de manière aussi drastique et brutale entraîne un essoufflement des acteurs de terrain et des maîtres d'ouvrage. Ils sont pourtant le maillon essentiel d'une dynamique de territoire et de la relance d'activité souhaitée par le gouvernement ;
- l'opposition entre « le petit cycle » et « le grand cycle » de l'eau risque de fragiliser l'atteinte de bon état dans les têtes de bassin, et limitera la mobilisation des collectivités autour d'approches globales ; .../...

CONTACT PRESSE

Florence Chaffarod
Cécilia Ledran
Tél. 03.87.34.48.59
06.72.79.28.67
cecilia.ledran@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-Lès-Metz cedex

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
COMITÉ DE BASSIN

**Arbitrages gouvernementaux sur le devenir
de la politique de l'eau, le Comité
de bassin Rhin-Meuse formule des propositions concrètes**

- la nécessité de laisser le Comité de bassin convenir du bon niveau de solidarité des territoires urbains en faveur du « milieu rural » ;
- le risque en termes de contentieux de fragiliser les politiques d'incitation sans garantie d'une efficacité accrue de l'action régalienne.

Le Comité de bassin a aussi pointé la grande sensibilité de la répartition à venir des plafonds de ressources financières et, à cet égard a fait valoir différentes spécificités légitimant une certaine solidarité nationale notamment le financement d'importants aménagements écologiques du Rhin en application de traités internationaux. Les membres du Comité de bassin ont poursuivi leur débat en apportant leur propre éclairage sur les conditions d'une amélioration des performances des services d'eau et d'assainissement, en tant que contribution au premier cycle des Assises de l'eau dont les conclusions nationales seront rendues le 17 juillet 2018. Après un débat local organisé fin mai, le Comité de bassin entérine un vœu (cf pièce jointe) qui sera transmis à Sébastien Lecornu, secrétaire d'État, chargé de l'organisation des Assises de l'eau.

L'ensemble des décisions prises dans les semaines à venir conditionneront les futurs programmes d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, dont le 11^{ème} programme pour les années 2019-2024 sera adopté au mois d'octobre.

Le Comité de bassin a été informé de l'avis favorable rendu, par délégation, par la Commission Planification sur le programme d'actions de prévention des inondations du Madon (167 communes concernées en Meurthe-et-Moselle et Vosges). Le programme de travaux s'élève à 11 millions d'euros.

Enfin, le Comité de bassin a été saisi quant à l'approche nouvelle déclinée pour l'amélioration de la qualité de la nappe d'Alsace. Aux côtés des partenaires historiques (Région, État, Agence de l'eau, Chambre d'Agriculture), un élargissement à la commission locale de l'eau du SAGE III-Nappe-Rhin, aux collectivités productrices d'eau potable, aux organismes stockeurs et prescripteurs de produits phytosanitaires... est envisagé. Ce partenariat, en cours de consolidation, affiche clairement des objectifs à moyen terme (- 30% d'utilisation de pesticides d'ici 2022), des zones à enjeux (captages) bénéficiant des programmes d'actions renforcés et, avec l'assentiment appuyé du Préfet de Région, le recours à l'outil réglementaire des zones soumises à contraintes environnementales donnant lieu à arrêtés préfectoraux, en cas de non atteinte des objectifs.

CONTACT PRESSE

Florence Chaffarod
Cécilia Ledran
Tél. 03.87.34.48.59
06.72.79.28.67
cecilia.ledran@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-Lès-Metz cedex

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr





VŒU DU COMITE DE BASSIN DU 29 JUIN 2018 PORTANT SUR LA CONTRIBUTION DU COMITE DE BASSIN RHIN-MEUSE À LA PREMIERE SÉQUENCE DES ASSISES DE L'EAU

Le Comité de bassin Rhin-Meuse réuni en séance plénière du 29 juin 2018 a pris connaissance du cadrage de la première séquence des Assises organisées par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire ainsi que des principales conclusions de la séquence d'échanges du 28 mai 2018 des acteurs de l'eau du bassin. Après en avoir débattu, le comité de bassin :

Confirme son intérêt de prévoir dans le 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau une stratégie visant à dynamiser la gestion patrimoniale des services d'eau et d'assainissement. Le projet élaboré par la commission des programmes est conforme aux attentes nationales en ce qu'il intègre un volet d'amélioration de la connaissance et de l'ingénierie, et des dispositifs incitatifs visant à garantir la pérennité des investissements soutenus par l'agence de l'eau et engager les collectivités dans une gestion durable de leur patrimoine eau et assainissement.

Rappelle au-delà de l'urgence à rénover le patrimoine des réseaux d'eau potable que la priorité première doit rester l'atteinte du bon état des masses d'eau, en particulier pour l'assainissement.

Réaffirme son attachement, en ce qui concerne les travaux de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable à soutenir prioritairement les communes rurales qui s'approvisionnent à partir de ressources en eau en situation de fragilité au regard des quantités d'eau disponibles pour leur alimentation en eau potable.

Confirme l'ouverture de ses aides à la réalisation de diagnostics et d'inventaires du patrimoine, d'expérimentations et d'innovation permettant de faire émerger de nouvelles solutions techniques et à moindre coût, ainsi qu'à l'assistance technique en milieu rural.

Recommande d'aider prioritairement les groupements de communes qui pourvoient aux carences des collectivités les plus en retard en termes d'équipements et de renouvellement.

* * *

Préconise de ne financer les travaux du plan de rattrapage qui sera annoncé aux Assises de l'eau du 17 juillet 2018 que dans le cadre de « contrats de progrès » comprenant un engagement dans la durée de la collectivité.

Recommande ainsi de privilégier - pour les groupements de communes - le « contrat territorial » pour adosser au conventionnement pluriannuel d'aides un programme ambitieux de gestion patrimoniale.

Est favorable plus généralement à l'adoption de conditions d'accès aux aides, fondées sur un prix de l'eau minimum (et un budget annexe) ou tout autre critère technique, conduisant les collectivités à se mobiliser davantage et à répercuter l'obligation de renouvellement et de maintien à niveau des infrastructures sur le coût du service.

Recommande à ce titre le recours à des financements mixtes ou innovants fondés sur des prêts avantageux (taux fixes) de très long terme et des subventions limitées (ou des bonifications de prêt), pour inciter les collectivités à une internalisation des coûts.

* * *

Précise que la trésorerie réduite de l'Agence de l'eau et la baisse des moyens financiers de son 11^{ème} programme limitent grandement l'ampleur du plan de rattrapage envisagé compte tenu des autres priorités fixées à l'établissement.

S'oppose fermement à ce titre au principe des prélèvements sur la trésorerie des Agences de l'eau et de l'écrêtement des redevances, imposé au profit du budget général de l'Etat.

N'est pas favorable à un fond national d'investissement et à un dispositif de péréquation inter-bassins pour la gestion patrimoniale considérant que la responsabilité de renouvellement doit incomber prioritairement aux maîtres d'ouvrage concernés.

Le Président du Comité de Bassin,



Claude GAILLARD